Fortes chaleurs et canicule

Que risque-t-on au travail ?

Exposé à la chaleur, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Il y a un risque de déshydratation.

Quelles précautions prendre ?

COMMENT AGIR EN TANT QU'EMPLOYEUR ?

- En aménageant si possible les horaires de travail.
- En installant des points d'eau potable à proximité des postes de travail.

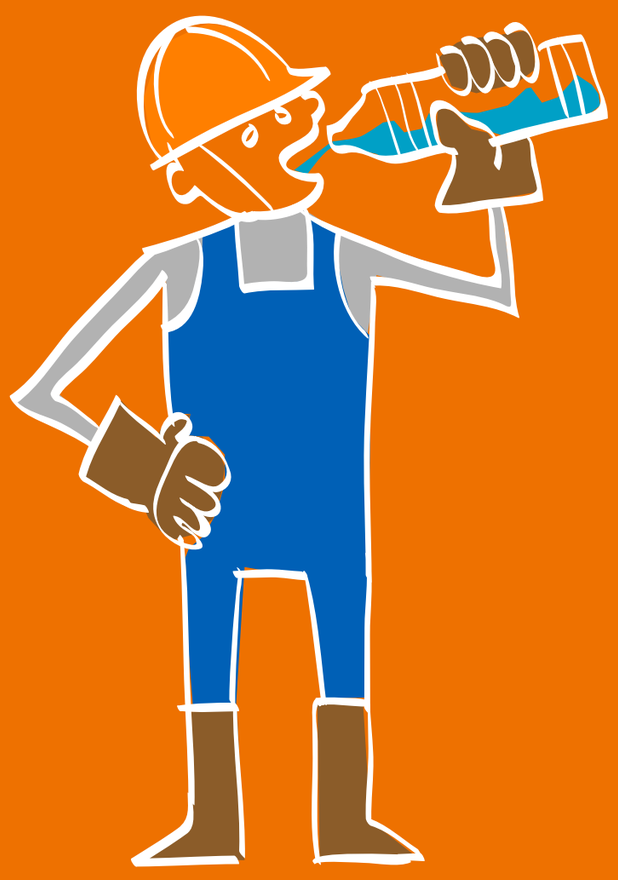

Boire beaucoup d'eau plusieurs fois par jour.

Être vigilant pour ses collègues et soi-même.

Protéger sa peau et sa tête du soleil.

Dès que l'on se sent mal, le signaler.

© Alexis / C.Maréchal — Réf. 260-87611-A

En cas de malaise ou de coup de chaleur, alerter un sauveteur secouriste du travail ou appeler le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit à partir d'un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes • www.inrs.fr • www.meteo.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

OPPBTP La prévention BTP
inrs Institut National de Recherche et de Sécurité
Santé publique France